



Vendredi 23 juillet 2010 - 11:20

Projet de facturation individuelle: 55 établissements expérimentateurs retenus

PARIS, 23 juillet 2010 (APM) - Cinquante-cinq établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif (E) ont été retenus pour expérimenter le projet de facturation individuelle (Fides), a-t-on appris vendredi auprès Direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le projet Fides vise à déployer un dispositif de facturation directe des consultations et des séjours aux caisses d'assurance maladie par les établissements publics et Espic et à passer d'une facturation mensuelle à une facturation au fil de l'eau dès que les factures sont prêtes, rappelle-t-on (cf dépêche [APM ABNEK003](#)).

Avant toute généralisation, le ministère a prévu de procéder à une expérimentation jusqu'à fin 2012, pour déterminer les meilleures conditions de mise en oeuvre en termes de fiabilité, de qualité, de délais d'exhaus de la facturation et des paiements, ainsi que le système d'avance de trésorerie aux établissements de santé plus adapté à ce mode de facturation.

A la suite de l'appel à candidatures qui avait été lancé fin mai, 105 établissements sur 954 ont présenté leur candidature, soit 11% des établissements publics et Espic, a annoncé la DGOS vendredi.

Au final, 55 candidatures ont été retenues par le comité de pilotage du projet, dont sept CHU (soit 22% des CHU/CGR), 37 centres hospitaliers (soit 6% des CH) et 11 Espic (soit 3% des Espic). La liste est publiée vendredi par le ministère de la santé (cf dépêche [APM ABNGM001](#)).

Le choix s'est fait sur la base de plusieurs critères.

Les hôpitaux retenus devaient représenter tous les types d'établissement, présenter des tailles différentes e niveaux différents de maturité en termes organisationnels pour la facturation individuelle.

Le choix a pris également en compte les contraintes liées aux caisses pivot et celles liées aux comptes hospitaliers.

Les initiateurs du projet ont également voulu donner "autant que possible la possibilité aux éditeurs volontai d'expérimenter avec au moins un établissement équipé de leur solution informatique".

Enfin, le choix permet d'expérimenter la facturation sur des spécificités potentielles, comme l'hospitalisation domicile (HAD), la dialyse, les centres de lutte contre le cancer ou le régime d'Alsace-Moselle.

san/so/APM polsan
redaction@apmnews.com

SNNGM004 23/07/2010 11:20 ACTU